

Les Maîtres du Chant Concours



Concours d'Honneur des Maîtres du Chant 2022

Union Professionnelle des Maîtres du Chant Français

Dimanche 15 mai 2022

à la Schola Cantorum – 269 rue Saint-Jacques, 75005 Paris

Le **Concours d'Honneur des Maîtres du Chant** est un concours public ouvert aux chanteuses et aux chanteurs de toutes nationalités âgés de plus de 18 ans et de moins de 40 ans dans l'année.

Son but est de promouvoir les jeunes chanteurs lyriques.

Le Concours d'Honneur ne délivre pas de Prix mais des Mentions.

Le Jury est composé de personnalités du Monde lyrique et de professeurs certifiés

Les droits d'inscription s'élèvent à 50€ - l'inscription et le paiement sécurisé se font en ligne, via la plateforme Weezevent sur le site www.lesmaîtresduchant.com

Date de clôture impérative des inscriptions :Dimanche 1er Mai 2022, à Minuit

Ne pas oublier d'indiquer clairement : Nom, prénom, âge, adresse, téléphone, courriel, nom du professeur, nom de l'accompagnateur personnel si vous en avez un, ou demande de l'accompagnateur du Concours, liste détaillée des morceaux présentés avec **leur minutage précis.**)

Programme : au moins un morceau en français – Durée maximale de l'épreuve : 8 minutes

- un air d'opéra ou d'opéra-comique ou d'opérette ou d'oratorio
- une mélodie

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats qui dépasseraient la limite maximale de temps imposé. Les décisions du comité d'organisation seront sans appel.

Pré-sélection sur dossier – Le Comité d'organisation précédera à une pré-sélection sur dossier. Un enregistrement audio récent devra être joint au dossier d'inscription. Le Comité d'organisation refusera tout programme envoyé par un-e candidat-e qui ne lui paraîtrait pas d'un niveau suffisant – minimum cycle spécialisé de conservatoire ou de cours privés – ou tout dossier incomplet. Les candidats non retenus seront informés, au plus tard, une semaine avant le jour du concours, de la décision de rejet de leur candidature.

Le règlement du droit d'inscription n'est pas remboursable pour les candidats retenus .

En cas de non-sélection d'un dossier, l'inscription est remboursée au candidat dans un délai de 30 jours après le déroulement du concours.

Pianistes du Concours : Pour les candidats qui le demanderont sur le bulletin d'inscription, un-e pianiste sera disponible.

Il est indispensable de contacter les pianistes du Concours dont les coordonnées vous seront communiquées afin de leur indiquer votre programme. **Les frais d'une éventuelle répétition seront à la charge du candidat** . Les pianistes ne pourront accompagner les candidats **qu'à la condition impérative de recevoir les partitions dès l'acceptation de l'inscription.**

Les convocations se feront par courriel – pour toute information : tél. 06 80 54 64 08